

COMPTE RENDU DU COMITE DE QUARTIER N°9

Secteur « EPI DE SOIL – EURASANTE »

Du vendredi 20 Février 2015.

Sont présents :

- Les référents : Mr Pascal Ooghe et Mlle Fatiha Enniri, co-animateurs du comité,
- les suppléants : Mr Christophe Carton et Mme Edwige Anselin,
- Mme Brigitte Martel, Adjointe à la Culture et Elue de liaison du secteur 9, et M. Christian Alberic, Conseiller Municipal Délégué aux relations avec les Associations, Elu de liaison suppléant.
- Invité : M. Coquerelle, représentant de l'association « Droit au vélo », Consultant en espaces verts et questions environnementales.

La réunion se tient dans la salle d'étude du collège Debeyre et une trentaine de personnes du quartier sont venues assister au débat.

Ordre du Jour

1. Accueil et présentation.	1
2. Evolution de l'Urbanisme.	2
3. La fête des Voisins	4
4. Voisins « Vigilants / Attentifs ».....	4
5. Conclusion :	5

1. Accueil et présentation.

M. Ooghe rappelle que Mme Anselin avait été Secrétaire de séance lors du précédent comité et demande si une personne de l'assemblée souhaite se charger de la prise de note et du Compte Rendu de réunion. Mr Heusèle se porte volontaire.

M. Ooghe ouvre la réunion à 19h.

Il rappelle que 3 à 4 réunions sont prévues dans l'année. En dehors de ces réunions, il est en plus possible de communiquer avec les référents par le biais de la messagerie sous l'adresse e-mail : comitequartier9@gmail.com

Mlle Enniri explique que les comités de quartier permettent de faire avancer les choses, notamment, en définissant et en travaillant sur la réalisation d'objectifs communs choisis en concertation avec les citoyens Loossois d'un même secteur.

Elle rappelle un certain nombre de principes concernant les comités de quartier:

- Etablir une concertation sur un certain nombre de points entre les élus et les citoyens,
- Remonter les attentes des habitants à la Municipalité,

- Descendre des informations sur les projets en cours ou futurs,
- Créer des liens entre les habitants,
- Echanger entre habitants du même secteur,
- Donner son avis sur les projets urbains et associatifs.

Avant de commencer la discussion, M. Ooghe et Mlle Enniri distribuent des papiers à quiconque a un cas particulier à soumettre à la Mairie. Les personnes intéressées peuvent donc par ce biais remettre leurs doléances.

Il est rappelé l'adresse email du comité de quartier de laquelle les référents orienteront les demandes vers les services municipaux concernés :

comitequartier9@gmail.com

3 thèmes de travail sont proposés pour le débat de ce jour :

- Thème 1 : Evolution de l'Urbanisme,
- Thème 2 : La fête des voisins,
- Thème 3 : Les voisins « vigilants / attentifs ».

2. Evolution de l'Urbanisme.

M. Ooghe présente Mr Coquerelle, médecin qui travaille aux Hôpitaux de Lens et Béthune. Il se déplace exclusivement à vélo ou à pied depuis de nombreuses années et à ce titre, la Mairie de Loos fait appel à lui en tant que Consultant. Il est représentant de l'association « Droit au vélo ».

Mr Coquerelle prend la parole.

Un constat est à déplorer : un nombre très important de véhicules transite à Loos, engorge les rues et, de ce fait, contribue à une augmentation forte de la pollution. Le stationnement est devenu un parcours du combattant, plus précisément dans notre quartier aux abords du CHR et dans les rues adjacentes. Pour pallier à ces contraintes, 2 types de déplacements sont à privilégier :

- les déplacements dits « apaisés » qui consistent à ralentir, respecter les vitesses, éviter les brusques accélérations et freinages. Les ralentisseurs, (dalles au sol) sont un des moyens utilisés.
- les déplacements dits « doux » que sont la marche ou le vélo. En plus, on fait du Sport !!

Le déplacement à vélo implique cependant un certain nombre de précautions sur lequel le comité de quartier a pu débattre et donner son avis.

Beaucoup de rues en sens unique ont été dotées d'un double sens de circulation (Voitures dans un sens et vélo de l'autre). Des réactions diverses ont été émises sur l'utilisation du double sens. En effet, entre les véhicules qui roulent sur la chaussée, les voitures en stationnement qui déboitent au dernier moment, les véhicules qui sont aux croisements, qui veulent s'engager dans une rue à double sens et qui ne font pas attention aux vélos qui viennent de leur gauche, les dangers sont multiples pour les cyclistes.

D'une manière générale, c'est avant tout une question de prévention et d'éducation de la part de chacun. Il faut que les automobilistes soient vigilants, mais aussi que les cyclistes anticipent la réaction des conducteurs.

Mr Coquerelle souligne que le double sens pose moins de soucis que ce que l'on croit. Il est statistiquement prouvé que c'est une très bonne solution aux problèmes de circulation des vélos et de sécurité des cyclistes et que le danger est moindre.

Un site internet existe : <http://www.droitauvelo.org>, où chacun peut y retrouver de nombreuses fiches conseils (<http://www.droitauvelo.org/-Fiches-conseils->), dont la brochure qui a été distribuée aux participants (téléchargeable sur <http://www.droitauvelo.org/DOC/FICHES/fiche1.pdf>). On pourra y trouver aussi, par exemple, le plan des pistes cyclables et des rues à double sens de la métropole.

Une personne souligne que certains jeunes cyclistes roulent sur les trottoirs.

Mr Coquerelle réplique qu'effectivement, les enfants peuvent circuler sur les trottoirs à vélo jusque l'âge de 8 ans.

Sur l'éternel problème des cyclistes qui « grillent » les feux rouges, on apprend que cette infraction sera bientôt passible d'une amende (déjà expérimenté à Strasbourg).

Un grand danger vient aussi de la mauvaise signalisation des cyclistes, surtout en ville, où un éclairage public est généralement installé, mais pas toujours. Le plus grand risque vient d'une personne qui circule sans gilet fluorescent, sans casque et pire sans éclairage. C'est très fréquent !!

Il rappelle que le permis cycliste existe dans les écoles depuis 3 ans.

Un autre exemple vient des vélos qui sont à l'arrêt à un feu, à la droite d'un bus. Si le bus tourne à droite, ceux-ci se trouvent coincés.

Quelqu'un fait remarquer que circuler à vélo, c'est bien, par contre, il n'est pas toujours facile de le ranger une fois qu'on est arrivé à destination (manque d'abris sécurisés dans les parkings de supermarchés ou bien devant son commerçant) et que le risque de vol existe.

Mr Coquerelle explique que sur ce point, le meilleur accessoire est l'arceau cyclable qui commence à se développer dans la ville de Loos. Cet équipement permet de fixer 2 vélos au même arceau par le cadre et la roue avant.

Une personne explique qu'à l'Epi de Soil, des pistes cyclables ont été créées, mais celles-ci sont encombrées par les voitures et les camions qui stationnent à ces endroits.

Un autre intervenant déplore que les accès piétons au sein du CHR et Eurasanté deviennent de plus en plus limités du fait que les différents établissements et/ou parking soient grillagés systématiquement. Il faut à présent faire de grands détours alors que certains trajets pourraient être plus courts, notamment pour rejoindre le métro. Par ailleurs, des raccourcis piétons ont été transformés en routes.

Est évoqué également un chemin à mettre en valeur, derrière anciennement Château de Pierrette, appelé à présent Centre de Loisirs Municipal Gaston Caby. Ou les chemins de halage entre Haubourdin et Lomme.

Mlle Enniri demande à l'assemblée si quelqu'un a d'autres idées.

Une personne du quartier qui a créé une association de randonneurs nous parle du chemin qui relie, à travers champs, le Parc de Loisirs jusqu'à l'émetteur et le hameau de Flesquières. Ce chemin est très fréquenté et apprécié par les randonneurs et les cyclistes et sa préservation ainsi que son entretien sont nécessaires. La Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO), dont le projet semble être repris, coupera ce chemin, « abimant » ainsi ce beau parcours. Il faudrait, dans le cas de la réalisation du projet, envisager de prévoir une passerelle ou un tunnel afin de permettre aux randonneurs et cyclistes de continuer leur chemin sans danger.

Mr Coquerelle explique que cette ligne sera une 2 voies avec un aménagement pour les piétons et vélos sur le côté. Il y a des idées à creuser pour relier le chemin existant avec cet aménagement et ainsi peut être assurer un prolongement de balade.

M. Ooghe invite les participants à réfléchir sur les itinéraires où pourraient se développer les « Déplacements doux ». Toutes bonnes idées peuvent être remontées à la Mairie au Service concerné.

Une personne native de Loos, dont les parents exploitaient la « barbe de capucin » dans les nombreuses catiches, nous explique la beauté de certains sentiers peu connus du grand public. Bref, la préservation de tout cet environnement est vraiment quelque chose d'important et sera appréciée par beaucoup d'amoureux de la nature.

3. La fête des Voisins

Cet événement qui existe depuis 10 ans déjà au niveau international, consiste à inviter ses voisins et discuter avec eux autour d'un verre ou en partageant un repas. Cela permet tout simplement de les rencontrer, peut-être pour la première fois, et ainsi de mieux les connaître.

Cette fête ayant lieu le dernier vendredi du mois de Mai, cette année ce sera **donc le vendredi 29 Mai**.

Au départ, le concept a été créé dans les cours des immeubles et résidences, mais s'est vite étendu à tous les types d'habitation. Certains membres présents l'ont déjà expérimenté.

Pour organiser cette manifestation chez soi, il est possible de télécharger les affiches et invitations sur le site internet officiel : www.immeublesenfete.com.

Il suffit ensuite de glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de ses voisins ou la leur donner en mains propres. Et pourquoi pas se regrouper, afin que chacun amène une participation ?

De nombreux volontaires sont attendus pour cette manifestation.

On peut se procurer du matériel (chaises, tables, ...), dans la limite des stocks disponibles, à la Mairie. Il faut lui en faire la demande, au moins 1 mois à l'avance.

Toutefois, il est à rappeler que les réglementations habituelles restent en vigueur ce jour-là. Ce n'est pas un jour où tout est permis (nuisances sonores au-delà des heures autorisées). Les rues ne sont pas non plus bloquées aux automobilistes, ni réservées aux riverains. L'essentiel est surtout de rejoindre cet élan d'humanité en organisant un point de rencontre convivial, propice aux échanges et ainsi à mieux faire connaissance avec ses voisins.

4. Voisins « Vigilants / Attentifs »

C'est un sujet qui tient à cœur une grande partie des participants du comité de quartier.

En effet, de nombreuses personnes ont déjà connu un, voire plusieurs effractions et cambriolages (juqu'à 4 fois pour certains). Il y a eu plusieurs témoignages. Citons celui de résidants de l'Epi de Soil qui se sont fait cambrioler et ont reçu 3 jours plus tard la visite d'une jeune personne démarchant pour des alarmes. Tout aussi inquiétants que ces individus qui restent dans leurs voitures et surveillent les alentours pendant de longs moments.

Faut-il demander plus de patrouilles de police le jour ?

M. Alberic indique que le premier réflexe lorsque l'on est victime de cambriolage est bien sûr d'appeler la police (municipale + nationale, au plus rapide des 2 d'intervenir en fonction de leurs interventions en cours). Même si, aux dires de certains, la police met parfois du temps à intervenir. Par ailleurs, des loossois en centre ville ont eu le bon réflexe après la visite de ce même type de démarcheurs louches pour des alarmes, de prévenir la police et ont donné leur signalement. Ces individus auraient été interpellés.

Au besoin, il est possible de s'adresser à M. Fornaciari, Adjoint à la sécurité et à la prévention à la Mairie de Loos.

Mr Carton explique que l'idée des voisins « Vigilants / Attentifs » est, au-delà de la question de l'insécurité, de veiller aussi sur ses voisins. Le meilleur exemple est celui de la dame âgée qui vit seule dans la maison d'à côté et qui sort peu. Et s'il lui arrivait quelque chose, combien de temps nous faudrait-il pour intervenir ?

Adoptons les gestes simples ! Tapons à la porte régulièrement afin de nous assurer que tout va bien. S'il n'y a aucune réponse, il faut appeler la police pour expliquer qu'il y a quelque chose d'anormal.

« Voisins Vigilants » est une association dont le nom est déposé et qui existe depuis 2002. On peut mettre le sigle à l'entrée de sa ville ou de son village, mais il faut savoir que cette prestation est payante. On parlera donc plutôt de « Voisins Attentifs ».

Il n'est pas question de faire des rondes dans toutes les rues, mais peut être simplement indiquer que le quartier est sensible à cette démarche par des panneaux qui vont dissuader certaines personnes malveillantes.

Une personne explique qu'il serait dommage que l'on ait l'impression d'être espionné sitôt que l'on va se balader dans la rue. Mr Carton répond qu'il s'agit bien de veiller et non pas de surveiller. L'intention est de créer un maillage de veille dans nos quartiers, toujours dans cet esprit de plus de solidarité entre résidents.

Pour plus d'explications, Il existe un site internet informatif : www.voisinsolidaires.fr

5. Conclusion :

Les référents demandent s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas.

La date de la prochaine réunion est fixée au vendredi 5 juin 2015 au même endroit.

La séance est levée à 21h.